

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
-----  
COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON  
-----  
Numéro de dossier : VT 2025-175  
-----

## ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

### LE MAIRE

- VU** la demande en date du **vendredi 11 juillet 2025** par laquelle **ORANGE VINCI BL CAF** demeurant **117 avenue de Gros Malhon - BP - 35000 RENNES** demande L'AUTORISATION DE STATIONNER,  
**rue des Chênes**, commune DOMPIERRE SUR YON,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 juin 1965 portant règlement sur la conservation et à la surveillance des voies communales,
- VU** l'état des lieux,

## A R R E T E

### ARTICLE 1 - Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : **pose de 7 poteaux**, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

### ARTICLE 2 - Prescriptions techniques particulières.

#### STATIONNEMENT

L'installation visée à l'article 1 sera :

- réalisée de façon à préserver la sécurité et le passage des usagers de la dépendance domaniale.
- disposée de manière à ne jamais entraver l'écoulement des eaux sur la voie ou ses dépendances.
- Le pétitionnaire devra assurer la sécurité du chantier par une signalisation conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière délimitant l'emprise occupée
- Signalée le jour et éclairée pendant la nuit

**Le bénéficiaire s'engage à remettre les lieux en état, à l'identique, immédiatement après l'achèvement des travaux.**

### ARTICLE 3 - Implantation de la manifestation

Le bénéficiaire informera le signataire du présent arrêté ou son représentant « un jour » avant le début du stationnement afin de procéder à la vérification de l'implantation. Cette dernière est autorisée du **20-07-2025 au 20-11-2025** comme précisé dans la demande.

Les arrêtés réglementaires de police pour toute éventuelle restriction de circulation devront être sollicités un mois avant la date de début de la manifestation auprès des gestionnaires des voies routières empruntées par le projet.

### ARTICLE 4 - Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 5 - Formalités d'urbanisme.**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

**ARTICLE 6 - Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux**

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de **90 jours**.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Fait à DOMPIERRE SUR YON, le 24-07-2025

François GILET



**DIFFUSIONS**

Le bénéficiaire pour attribution

La commune DOMPIERRE SUR YON, pour attribution

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de DOMPIERRE SUR YON.



# Demande de Permission de voirie

(Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005)  
Article R 20-47 du code des P.C.E.

Date : 11/07/2025	Instructeur
Contact : RAUX Kévin Téléphone : Portable : 0631090816 kevin.raux@axians.com N° de dossier : 1082429/LAV101023/2112252/	Mairie de Dompierre sur Yon 20 RUE DU VIEUX BOURG  85170 DOMPIERRE SUR YON

Demandeur	Bénéficiaire (si différent du demandeur)	Gestionnaire de voirie
VINCI - BL CAF Externes Bureau d'études pour ORANGE 117 AV DE GROS MALHON BP 35000 RENNES	@	Mairie de Dompierre sur Yon 20 RUE DU VIEUX BOURG  85170 DOMPIERRE SUR YON

<b>Niveau d'urgence</b>
Raccordement client : Non

<b>Localisation des Travaux</b>
85170 DOMPIERRE SUR YON - RUE DES CHENES.

Description des travaux à réaliser						
Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui Orange	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	7				
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
<b>Nature des travaux</b> : Travaux sur réseau						
<b>Commentaires</b> :						
<b>Echéancier</b> :						
Date prévue pour le début des travaux : 20/07/2025						
Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au : 01/01/2040						



Votre correspondant : RAUX Kévin  
Téléphone :  
Portable : 0631090816  
kevin.raux@axians.com  
N° référence : 1082429/LAV101023/2112252 /

Mairie de Dompierre sur Yon  
20 RUE DU VIEUX BOURG  
85170 DOMPIERRE SUR YON  
Le 11/07/2025

Objet : demande de permission de voirie :  
Dossier : 1082429  
Gestionnaire de voirie : Mairie de Dompierre sur Yon

Madame

Je vous prie de trouver ci-jointe la demande de permission de voirie, concernant l'occupation d'ouvrage en domaine public routier suivant :  
85170 DOMPIERRE SUR YON - RUE DES CHENES.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la réalisation de ces installations de télécommunications contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction de nos clients.

**En l'absence de réponse de votre part, les travaux ne pourront pas débuter, aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre accord en me retournant l'imprimé de réponse ci-joint ou par tout autre moyen en précisant le numéro de référence de la demande, à l'adresse suivante :**

RCC Vinci  
1-3 BD DE L ODET  
BP  
35740 PACE


Je me tiens à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Véronique BURBAN  
Manager BE\_CPA

P.J. : le dossier technique

2025-175

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<p><b>Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux</b> Code de voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5 <b>Gestionnaires des réseaux routiers</b></p>	 N° 14023*01
--	--	--

<b>Le demandeur</b>			
Particulier <input type="checkbox"/>	service public <input type="checkbox"/>	maître d'oeuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/>	entreprise <input type="checkbox"/>
Nom : ..... Prénom : .....			
Dénomination : Orange VINCI - BL CAF Externes Bureau d'études pour ORANGE		Représenté par : RAUX Kévin	
Adresse Numéro : 117 Extension : ..... Nom de la voie : AV DE GROS MALHON BP			
Code postal 35000 Localité : RENNES Pays : France			
Téléphone 0631090816		Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _ _ _	
Courriel : kevin.raux@axians.com			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : .....		Prénom : .....	
Adresse Numéro : .....		Extension : ..... Nom de la voie : .....	
Code postal .....		Localité : ..... Pays : .....	
Téléphone .....		Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....	
Courriel : @ .....			

<b>Localisation du site concerné par la demande</b>			
Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....			
Hors agglomération <input checked="" type="checkbox"/>		En agglomération <input type="checkbox"/>	
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....		Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....	
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : RUE DES CHENES.			
Code postal 85170		Localité : DOMPIERRE SUR YON -	
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : .....			
Référence cadastrale : Section(s) : .....		Parcelle(s) : ..... Lieu-dit : .....	

<b>Nature et date des travaux</b>			
Pose de compteur / branchement aux réseaux <input type="checkbox"/> (1)			
	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	___ mètres	___ mètres	___ mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> (2)		Saillie ou Surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement d'accès <input type="checkbox"/> (2) Ouvrages divers <input checked="" type="checkbox"/> (1)
Station service <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input type="checkbox"/>	Création <input checked="" type="checkbox"/>	
Autres <input type="checkbox"/>			
Date prévue de début d'application 20/07/2025		Durée d'application (en jours calendaires) : 90.0 Jour(s)	
<b>Nota</b> : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.			
(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant			

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



# Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1082429/LAV101023/2112252 /  
Date : 11/07/2025  
Contact : RAUX Kévin

RCC Vinci  
1-3 BD DE L ODET  
BP  
35740 PACE

**Bénéficiaire (si différent du  
demandeur)**

@

## Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Mairie de Dompierre sur Yon  
20 RUE DU VIEUX BOURG  
  
85170 DOMPIERRE SUR YON

Permission accordée :  
Date et signature : (Nom et qualité)

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par  
arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

### Localisation des Travaux

85170 DOMPIERRE SUR YON - RUE DES CHENES.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	7				
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux : Travaux sur réseau**

Gestionnaire de voirie :29981 Mairie de Dompierre sur Yon

Orange Restricted

Commentaires :
Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 20/07/2025
Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040

## DOSSIER-TECHNIQUE

### 1. Plan du réseau présentant les modalités de Passage et d'ancrage :

#### - Charge en génie civil

Dispositions générales sur canalisations : 0,80 m sous chaussée ; 0,50 m sous trottoir.

#### - Charge en aérien

Dispositions générales plantation de poteau : 1,30 m de profondeur d'implantation ; 6,70 m hors sol ; 6,50 m de flèche des câbles entre deux appuis.

### 2. Données techniques nécessaires à l'appréciation de la possibilité d'un éventuel partage des installations existantes.

### 3. Schémas d'implantation sur les ouvrages d'art et les carrefours.

### 4. Conditions prévisionnelles d'organisation du chantier :

#### - Emprise

Le chantier sera implanté de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux.

#### - Maintien de la circulation

Les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique. La continuité des accès sera assurée au moyen de ponts de voitures et passerelles pour piétons avec garde-corps rigide. Les accès nécessaires à la circulation privée seront réalisés au moyen de ponts de service. Ces passages seront clairement balisés et protégés.

#### - Signalisation du chantier

Les signalisations d'approche, de position, de fin de prescription et de jalonnement en cas de détournement de la circulation seront mises en place. Le chantier sera isolé en permanence des espaces réservés aux personnes et des portions de chaussée non affectées par les travaux. Des dispositifs de balisage rigides seront mis en place du côté voie de la circulation automobile. Des clôtures rigides, résistantes et continues seront mises en place côté accotement ou trottoir. L'ensemble des dispositifs sera éclairé pendant la nuit par un nombre suffisant de lanternes pour être visible en toutes circonstances. Le dépôt de chantier sera totalement isolé des circulations piétonnes et routières par des clôtures constituées d'éléments jointifs. Dans la mesure du possible, le stationnement des véhicules assurant la desserte du chantier se fera à l'intérieur des emprises autorisées.

#### - Sécurité

Conformément à la loi, un coordonnateur de sécurité sera désigné selon la nature du chantier.

### 5. Modalités techniques de remblaiement ou de reconstruction d'ouvrages :

#### - Démolition des revêtements

Selon la nature du revêtement de surface, découpes à l'aide d'une scie à disque, de trancheuse à roue, de pelle pneumatique, etc., avec une largeur de 10 cm de part et d'autre de la dimension de la fouille.

#### - Remblaiement et compactage

Trottoir : les remblais sont réalisés, après calibrage et tri, avec les matériaux extraits de la fouille ou avec une grave naturelle 0/30 soigneusement mise en œuvre. Le compactage sera réalisé par couche de 30 cm.

Chaussée : les remblais sont réalisés pour la couche de fondation en grave naturelle de 40 cm et pour la couche de base en grave naturelle de 40 cm. Le compactage sera réalisé par couche de 20 cm.

Les terres extraites non réutilisables seront évacuées en décharge.

Les dispositions prévues à la note technique sur le compactage des remblais (SETRA) seront appliquées.

#### - Revêtement de surface

Espaces verts : apport de terre végétale si nécessaire.

Trottoir : couche en enrobé BB 0/6,3 sur 3 cm.

Chaussée : couche de roulement réalisée en deux fois 5 cm de béton bitumineux BB 0/10.

Les joints seront réalisés par une émulsion de bitume pour parfaire l'étanchéité.

### 6. Echancier prévisionnel de réalisation des travaux :

Date prévue pour le début des travaux : 20/07/2025

Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s)

Remarques : toute suggestion particulière sera examinée.



## Diagnostic amiante, HAP

Date : 11/07/2025	Instructeur
Contact : RAUX Kévin Téléphone : Portable : 0631090816 Télécopieur : kevin.raux@axians.com N° de dossier: 1082429	Monsieur le Directeur de la Voirie Mairie de Dompierre sur Yon 20 RUE DU VIEUX BOURG  85170 DOMPIERRE SUR YON

Monsieur le Directeur,

Objet : Diagnostic amiante, HAP

Je vous informe qu'ORANGE doit réaliser des travaux de génie civil sur les voies citées ci-dessous

85170 DOMPIERRE SUR YON - RUE DES CHENES.

En votre qualité de gestionnaire du réseau routier concerné, je vous sollicite afin d'obtenir les informations sur la présence ou l'absence de substances nocives (Amiante, HAP) dans les voies concernées par les travaux.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Véronique BURBAN  
Manager BE\_CPA

**PERMISSION DE VOIRIE**  
Fiche suiveuse

date d'édition : 11/07/2025

Référence du dossier : **1082429**

Agent responsable : RAUX Kévin

Date de début des travaux : 20/07/2025  
Durée des travaux : 90.0 Jour(s)

N° OEIE : LAV101023                      N° AS : 2112252

Demande raccordement client : **Non**

N° COG :

Commentaires dossier :  
Réseau(x) : Centre : **DOM SRZ : 000**

Gestionnaire de voirie	Localisation des Travaux
Mairie de Dompierre sur Yon 20 RUE DU VIEUX BOURG  85170 DOMPIERRE SUR YON	Longueur totale de fouille (ml) : 0 Profondeur de pose (cm) : 150.0  85170 DOMPIERRE SUR YON - RUE DES CHENES.

Date accord technique :	Date édition DR :
Date accord légal :	Date édition PV : 11/07/2025
Date refus :	

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	7				
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Liste de diffusion du projet mis à l'instruction technique**

Dossier n° **1082429**

PV **1036553**, relatif aux travaux suivants : **Travaux sur réseau**

Adresse des travaux projetés :

85170 DOMPIERRE SUR YON RUE DES CHENES

---

Services et Gestionnaires de Réseaux	Nombre d'exemplaires
--------------------------------------	----------------------

Nom	Adresse
-----	---------

<b>Mairie de Dompierre sur Yon</b>	
------------------------------------	--

20 RUE DU VIEUX BOURG	
-----------------------	--

85170 DOMPIERRE SUR YON 1	
---------------------------	--

---